

Depuis 30 ans, la politique de sécurité du Canada se fonde sur trois mécanismes de paix : d'abord, la prévention de la guerre grâce à la défense collective au sein de l'O.T.A.N. et de N.O.R.A.D. ; deuxièmement, un contrôle vérifiable des armements et des ententes sur le désarmement ; et, troisièmement, des mécanismes et des dispositions permettant de régler les conflits de façon pacifique.

Quand on s'est rendu compte que les mécanismes collectifs de maintien de la paix prévus dans la charte des Nations Unies ne seraient pas respectés, il devint essentiel de prendre d'autres mesures de sécurité. Le Canada s'est donc joint à d'autres pays pour créer, en 1949, l'Alliance de l'Atlantique-Nord et il a, depuis, participé aux efforts de dissuasion et de défense collectives de l'O.T.A.N.

La limitation des armements

Le Gouvernement considère que, pour assurer la sécurité du Canada, il faut non seulement maintenir la capacité de défense du pays mais qu'il faut également s'efforcer de faire limiter les armements. Pour mettre fin à la course effrénée aux armes, il faut conclure des accords vérifiables sur le contrôle des armements et sur le désarmement. La réduction de l'arsenal militaire et, éventuellement, le désarmement est le but que l'on doit se proposer d'atteindre, en comprimant les dépenses consacrées à l'acquisition des armements sans pour autant mettre en danger la sécurité. Cela ne peut se faire que petit à petit et doit se fonder sur une conception mutuelle de la sécurité qui peut mener à des ententes en vue de limiter les armements et de réglementer leur perfectionnement et leur déploiement. Si l'on réussit à entraver la course aux armes, on pourra envisager plus facilement de les réduire tout en maintenant un équilibre susceptible d'assurer la sécurité.

Les perspectives de signature d'accords de contrôle des armements et de désarmement restent limitées. À la suite de l'invasion de l'Afghanistan par les Soviétiques en décembre 1979, le Sénat américain a décidé de reporter ses délibérations sur la ratification du traité SALT II (Pourparlers sur la limitation des armes stratégiques). Le nouveau gouvernement américain, après avoir reconsidéré sa politique de contrôle des armements et de désarmement, devrait reprendre les entretiens SALT. Lors de la dernière réunion à Rome des ministres des Affaires étrangères de l'O.T.A.N., à laquelle j'ai assisté, les États-Unis ont réaffirmé qu'ils avaient, comme le gouvernement précédent, l'intention de discuter la question de la limitation des forces nucléaires tactiques. Les négociations portant sur l'interdiction générale des essais nucléaires et sur l'interdiction des armes chimiques continuent à traîner en longueur.

Tout compte fait, c'est de la solution des conflits qu'on peut attendre des progrès véritables au niveau du désarmement. Dans beaucoup de cas, les situations de crise qui existent de nos jours dans le monde ne se posent pas en termes idéologiques et impériaux comme l'actuel antagonisme Est-Ouest. Dans leur grande majorité, les différends, surtout ceux du Tiers-Monde, revêtent un caractère régional et sont souvent la conséquence de rancunes historiques portant sur des questions locales mal définies. Le Canada s'emploie toujours activement à la recherche de solutions aux conflits internationaux.

La stratégie de "suffocation"

Les efforts déployés récemment par le Canada dans le domaine de la limitation des armements ont porté principalement sur la formule proposée, en 1978, par le Premier